



Pôle Encadrement

Le journal UNSA des encadrants de la RATP



L'édito

Par Sébastien Morice
Secrétaire du Pôle Encadrement

Mobilité au sein du Groupe RATP: *Pourquoi si peu d'ambition ?!*

Au premier semestre de l'année 2025, s'est ouvert la négociation sur l'accord Mobilité Groupe (en Île de France).

Cet accord, revendiqué depuis longtemps par l'UNSA, vise à faciliter la mobilité volontaire des opérateurs, techniciens supérieurs et agents de maîtrise entre les différentes entreprises du Groupe RATP en Île-de-France.

Il s'agit, théoriquement, d'un outil pour **favoriser le développement des compétences, les parcours professionnels et l'attractivité du Groupe**, dans un contexte, désormais proche, d'ouverture à la concurrence.

- Nous notons que les cadres sont exclus du dispositif, au motif qu'ils disposent déjà d'une « Charte de mobilité des cadres ». Pour l'UNSA Groupe RATP, c'est une occasion manquée d'unifier les règles.

Sommaire:

[Page 1- 2](#)

L'Accord Mobilité Groupe

[Page 2 -3](#)

Les rôles et missions du CP

[Page 3 - 4](#)

Les actus des secteurs:

M2E : L'UNSA progresse

RDS : Transition CRIV IDFM

INFRA : Sortie de Nuit

MOP : Obtention de prime

DEI : De la QVCT à DEI

MTS : L'UNSA alerte

Rejoignez-nous

@ Pôle Encadrement UNSA Groupe RATP



unsa-grouperatp.fr

- Nous constatons, une fois de plus, le manque d'ambition de cet accord qui se réclame « Groupe » mais qui, finalement, se limite au périmètre géographique de l'Île de France. Pourquoi ne pas l'ouvrir aux filiales RATP au niveau national ?

La mobilité se matérialisera par un changement d'employeur, effectif au plus tard 3 mois après un accord de principe entre le salarié et son futur manager



Les critères de la mobilité que l'UNSA Groupe RATP a revendiqué sont les suivants :

- Ouverture de la mobilité **après trois ans d'ancienneté sur le poste**, sauf dérogation.
- **Pas de période d'essai**, sauf cas particuliers.
- **Maintien de l'ancienneté** et des garanties sur les droits sociaux.
- Processus transparent de **candidature interne prioritaire**, accompagné par le manager et les RH.
- En cas de refus, un **retour motivé et personnalisé** doit être systématiquement adressé au salarié.

Le transfert est encadré par une **convention tripartite** de mobilité signée entre l'entreprise d'origine, l'entreprise d'accueil et le salarié. Ce document formalise une « démission légitime » suivie d'un recrutement en CDI dans l'entité d'accueil, avec maintien de l'ancienneté, des droits essentiels et absence de période d'essai et, en contrepartie, le salarié adopte les conditions de travail et de rémunération de la nouvelle structure.

L'UNSA Groupe RATP revendique la mise en place d'une « **mobilité sécurisée** », c'est-à-dire qu'en cas d'échec de la mobilité, le salarié doit pouvoir réintégrer son poste d'origine.

L'UNSA obtient la **transférabilité du Compte Epargne Temps** des salariés, ce qui représente une avancée concrète dans la continuité des droits des salariés du Groupe.

Le processus sera encadré par une **gouvernance dédiée** avec la DRH Groupe, les Comités opérationnels de mobilité (COMOB) et une commission de suivi de l'accord composée notamment des Organisations syndicales représentatives.

Il repose sur l'implication conjointe du salarié, du manager et des RH.

L'accord sur la mobilité au sein du Groupe constitue une avancée importante pour structurer les parcours professionnels. Toutefois, certaines évolutions pourront encore en renforcer l'efficacité, l'équité et la portée.

 **Zoom sur ...**



Par Karine Charpentier
Secrétaire Adjointe du Pôle

... le Conseil de Prévoyance

L'UNSA Groupe RATP maintient sa présence au Conseil de Prévoyance de la CCAS pour le mandat 2025-2029

Suite aux récentes élections du Conseil d'Administration de la CCAS, l'UNSA Groupe RATP a obtenu six sièges au sein du Conseil de Prévoyance.

Les représentants UNSA Groupe RATP au Conseil de Prévoyance sont à vos côtés pour vous assister dans **toutes les Commissions de la CCAS**.

Cela inclut les Commissions de Recours Amiable Maladie et Accidents du travail, les Commissions Médicales, les Commissions d'Invalidité, les Commissions des Rentes, ou encore les Commissions de Reclassement des Inaptes.

De plus, les membres UNSA Groupe RATP du Conseil de Prévoyance vous proposent un **accompagnement personnalisé** pour constituer vos dossiers de demande de secours financiers.

L'objectif est de vous aider, sous conditions, à surmonter des situations d'urgence ou des difficultés imprévues de la vie quotidienne.

Pour toute demande de renseignement ou d'accompagnement, n'hésitez pas à **contacter vos représentants locaux UNSA Groupe RATP**.

Ils faciliteront la mise en relation avec les membres UNSA siégeant au Conseil de Prévoyance.



J'adhère à l'UNSA



N'hésitez pas également à vous rendre sur la page web du Conseil de prévoyance pour préparer vos démarches.

📍 Les actus de vos secteurs

M2E

L'UNSA progresse à M2E

Nous sommes ravis de vous annoncer que l'UNSA continue sa progression à M2E. En effet, un nouveau Représentant de Section Syndicale est à votre disposition pour tous sujets. Christian Bergeron Borges est à votre écoute pour l'encadrement et Kevin Charvier pour les opérateurs. N'hésitez pas à les solliciter et pourquoi pas, venir renforcer nos rangs pour améliorer le dialogue social au sein de M2E.



Christian
BERGERON
BORGES
RSS M2E

RDS

Accord de transition CRIV-IDFM : une étape décisive

L'UNSA Encadrement a pris toute sa part dans les négociations de l'accord de transition dit **accord de substitution** qui encadrera le transfert des superviseurs et informateurs voyageurs du CRIV vers IDFM. Pendant plusieurs mois, notre organisation s'est fortement mobilisée pour défendre un cadre garantissant les droits sociaux, les garanties salariales et des perspectives d'évolution des collègues transférés. Fidèles à notre démarche démocratique, nous avons consulté tous les agents concernés avant de nous engager dans une signature.



Frédéric
DEMOURET
Élu CSE 1

INFR Double effet pas si cool !

Une nouvelle injustice pointe le bout de son nez. Certains collègues ne seraient pas éligibles aux dispositifs de sortie de nuit. C'est tout simplement inacceptable.. Les collègues concernés subissent, eux aussi, les mêmes contraintes, dérèglements biologiques et impacts sur la santé. Il est donc injuste de les exclure de ce dispositif au motif de critères administratifs. Un accord ce n'est pas une finalité. Et comme tout accord, il doit être amélioré lorsqu'il montre ses limites ou crée de nouvelles inégalités.



François
DELGADO
Délégué
INFRA

MOP Obtention de Primes à MOP

L'UNSA Groupe RATP signe le protocole « Accord relatif à la mise en œuvre d'un régime de permanence en journée des samedis, dimanches et jours fériés pour les encadrants de MOP non positionnés sur un roulement ». L'UNSA Groupe RATP obtient une compensation spécifique forfaitaire sous la forme d'une allocation permanence samedi ainsi qu'une allocation permanence dimanche/jours fériés avec un versement rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Et en application de la NAO 2025, 10 euros s'ajoutent à partir de 2025 à l'allocation permanence samedi.



Catherine
AMARI
RS à DSC

DEI De la QVCT à DEI ?

Nous devons encore une fois constater que la maintenance n'est toujours pas prise en compte dans l'aménagement des locaux.

Malgré tous nos efforts pour remonter les besoins de l'activité, celle-ci n'est pas du tout compatible avec un environnement en full Flex-Office, que ce soit pour les équipes de maintenance ou leurs voisins.

On nous parle des « bonnes conditions » de travail à la maintenance mais nous constatons qu'elles ne sont pas pour les agents de notre périmètre.



Stéphane
BIDAUD
RS à DEI

MTS L'UNSA alerte sur la ligne 06

En effet sur cette ligne beaucoup d'encadrants sont en souffrance avec une charge de travail excessive et des collègues tournés régulièrement, le tout à cause d'un sous effectif chronique.

Nous rappelons à la direction qu'elle doit prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

En conséquence elle doit rapidement trouver une solution pour remédier à cette situation inacceptable.

Un manque d'effectif qui a aussi pour conséquence un blocage des mobilités et une QVCT qui se dégrade.



Kamel
SEBBAR
Délégué L06

L'application Pôle Encadrement Évolue

Retrouvez toute l'actu sociale du Groupe RATP



INDISPENSABLE

